

Direction du Développement Éducatif et Culturel
Mission Patrimoine du Département

Arrêté N° 23 - 1714

fixant les tarifs pour la vente de
boissons et de livres au Domaine de
Boisssets

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU la loi n°82-213 du 2 mars relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3211-2 et L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n°CD_21_1016 du 1^{er} juillet 2021 complétée par la délibération n°CD_21_1020 du 20 juillet 2021 et CD_22_1046 du 27 juin 2022 ;
- VU l'arrêté n°23-1327 en date du 17 avril 2023 portant création d'une régie de recettes au Domaine départemental de Boisssets

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Fixe comme suit, les tarifs des boissons qui seront vendues au domaine de Boisssets

- Verre de sirops : 2,00 € TTC
- Verre de jus de fruits : 2,00 € TTC
- Bouteille de jus de fruits 1 litre : 5,00 € TTC
- Bouteille de limonade 33 cl : 3,00 € TTC
- Bouteille de limonade 1 litre : 8,00 € TTC
- Bouteille de Quezac 50 cl : 1,00 € TTC
- Bouteille de Quezac 1,5 litre : 2,00 € TTC
- Café, thé, infusion : 1,50 € TTC

ARTICLE 2 :

Fixe comme suit, les tarifs des ouvrages qui seront vendus au domaine de Boissets

- Livre pour enfants sur l'histoire de la Lozère : 6,00 € TTC
- Livre de la Collection Patrimoines de Lozère : 20,00 € TTC
- Catalogue exposition : 5,00 € TTC

ARTICLE 3 :

Ces tarifs sont fixés à compter du 9 juin 2023 et restent valables jusqu'à nouvel arrêté modificatif.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 :

Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département et dont copie sera adressée au Payeur départemental.

Mende, le 12 juin 2023
La Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL

